

ANNEXE I
DESCRIPTION DE L'ACTION

Projet d'appui au Comité de Suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali
--

Coût total	EUR 500 000 (Contribution de l'Union Européenne 100%)
Durée	12 mois

1. CONTEXTE

Depuis le déclenchement des hostilités en 2012 par la 5ème rébellion touarègue et des groupes djihadistes, le Mali se trouve dans une situation de conflit armé qui malgré l'intervention française en 2013 et la présence de la MINUSMA (Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali) continue à se propager du Nord vers le Centre ayant atteint désormais les régions de Mopti et de Ségou. Les conflits sont complexes : continuité de la revendication touareg de l'autonomie du nord et conflits entre factions armés ainsi que les groupes djihadistes qui continuent leurs activités dans des zones difficilement contrôlables et accessibles. Plusieurs factions se sont formées revendiquant le leadership sur la guerre d'indépendance du Nord.

En parallèle, on note au Centre du Mali depuis 2015 une multiplication des affrontements armés entre sédentaires et éleveurs, accompagnés par une transformation d'un mouvement Peul qui était à l'origine de type « milice » en un mouvement djihadiste, le « Front de Libération du Macina ». Les régions de Mopti et de Ségou se trouvent de plus en plus abandonnées par les forces de l'ordre et représentants de l'Etat qui sont menacés par des attaques et assassinats récurrents.

Un Accord pour la paix et la réconciliation au Mali dit l'Accord d'Alger a été conclu en mai 2015 entre les groupes non djihadistes de l'Azawad organisés dans la CMA et les groupes pro-gouvernementaux qui prévoit entre autres une phase intérimaire pour le retour de l'Etat dans le nord sous une nouvelle forme de gouvernance plus décentralisée, la constitution de patrouilles mixtes et la prise de mesures pour le désarmement et la réinsertion des rebelles. La mise en œuvre de l'accord d'Alger a permis notamment l'installation des autorités intérimaires, l'opérationnalisation du Mécanisme de coordination, et la mise en place du comité national de réforme du secteur de la sécurité. A ces avancées s'ajoute également l'organisation de la Conférence d'entente nationale en mars 2017 qui a regroupé à Bamako plus de 300 participants ainsi que le dépôt des premières listes des ex-combattants des groupes armés pour le processus de désarmement et de réinsertion. Néanmoins, ces progrès sont lents et le processus fait face à de nombreuses difficultés, notamment la poursuite d'affrontements entre groupes signataires et la recrudescence d'attaques terroristes au Nord et au Centre du pays. Le Conseil de Sécurité a créé en septembre 2017 un régime de sanctions contre ceux qui entravent l'application de l'accord de paix, souhaitant ainsi donner un nouvel élan à l'Accord.

Le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) prend naissance dans le chapitre 19 de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Selon l'Article 57 de l'Accord : « les parties conviennent de la création, dès la signature de l'Accord, d'un Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (CSA) ».

Le même Chapitre 19 de l'Accord, en son article 62 dispose que le CSA met en place quatre sous-comités couvrant les thématiques suivantes : « questions politiques et institutionnelles » ; « défense et sécurité », « développement économique, social et culturel », et « réconciliation, justice et questions humanitaires ».

Le CSA, dont le siège se trouve à Bamako, est composé de représentants du Gouvernement du Mali, des mouvements signataires de l'Accord et de la Médiation, c'est-à-dire l'Algérie en tant que Chef de file, le Burkina-Faso, la Mauritanie, le Niger, le Tchad, le Nigeria, la CEDEAO, les Nations Unies, l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'Union Africaine et l'Union Européenne. La France, la Russie, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Japon (P5) font aussi partie de la Médiation Internationale et participent activement au Comité de Suivi de l'Accord. L'Algérie, qui préside le CSA, a désigné l'Ambassadeur Ahmed Boutache comme Président depuis novembre 2016. La MINUSMA dirige le Secrétariat du CSA. L'Union Européenne est représentée au sein de la Médiation Internationale par son Représentant Spécial pour le Sahel (RSUE) et par la Délégation de l'Union Européenne au Mali.

Après une mise en place difficile du CSA dans les premiers mois qui ont suivi la signature de l'Accord, celui-ci se réunit à présent de manière plus soutenue. Cependant, un problème récurrent menace le maintien du rythme de ces réunions : le financement des indemnités payées aux représentants des mouvements signataires pour assister aux réunions et pour continuer les travaux sur Bamako pendant les intersessions n'est pas assuré de manière continue. Pris en charge par le passé par le Gouvernement Malien, par l'Algérie ou par la France, ce financement est de nouveau menacé.

2. L'ACTION

L'objectif général de l'intervention est de contribuer aux avancées positives dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

L'objectif spécifique de ce projet est d'appuyer le comité de suivi de l'Accord (CSA) pour accomplir les missions qui lui sont assignées et permettre des avancées significatives dans la mise en œuvre de l'Accord.

Résultat spécifique: le CSA dispose des fonds suffisants pour permettre le paiement des indemnités des représentants des mouvements signataires de l'Accord pour assister aux réunions financées par cette action et pour continuer les travaux sur Bamako.

Activités:

- Versement des sommes nécessaires au paiement des indemnités prévues par les statuts du CSA pour la participation des délégués de la Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA) et de la Plateforme au CSA et ses quatre sous-comités thématiques ;
- Suivi de la présence et participation des représentants des mouvements signataires (CMA et Plateforme) au CSA et ses quatre sous-comités thématiques;

3. RISQUES ET HYPOTHESES

Hypothèses :

- Volonté politique des représentants des mouvements signataires de continuer à participer au processus.
- Existence d'avancées réelles dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

Risques :

- Aggravation supplémentaire de la situation sécuritaire rendant difficile la tenue des réunions du CSA.
- Déstabilisation accrue de l'Etat malien autour du processus électoral.
- Reprise des tensions et/ou affrontements entre les mouvements CMA et Plateforme sur le terrain
- Blocage dans les discussions d'un ou plusieurs groupes thématiques pouvant hypothéquer la tenue régulière des travaux de Bamako du CSA

4. MISE EN ŒUVRE

Le Programme des Nations Unies pour le Développement sera en charge de la mise en œuvre budgétaire des tâches suivantes : le versement des indemnités des représentants des mouvements signataires de l'Accord en échange de leur participation lors des rencontres mensuelles du CSA financées par cette action ainsi que toute activité accompagnant ces versements jusqu'à la comptabilité des pièces justificatives, en collaboration avec le secrétariat du CSA.

Les paiements par le PNUD des sommes nécessaires au versement des indemnités, et en fonction des avancées significatives dans les différents chapitres de négociation seront effectués d'un commun accord entre le PNUD et la DUE en consultation avec le Secrétariat du Comité de Suivi de l'Accord (CSA).

Le PNUD mettra à disposition à temps partiel un Conseiller au Programme qui sera chargé du suivi de la mise en œuvre de l'action et un Associé aux Finances chargé du suivi des paiements. Les dépenses liées la ligne budgétaire « 1.2.1. Suivi des paiements » de l'annexe III Budget de l'Action seront consacrées à la prise en charge de ce personnel.

L'Union européenne, à travers l'Equipe régionale FPI basée à Dakar assurera le suivi en lien étroit avec la Délégation de l'Union européenne au Mali. Le suivi sera basé sur les indicateurs du cadre logique ci-dessous.

Des sessions de coordination seront organisées avec le PNUD et la MINUSMA.

5. CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs	Cibles	Sources et moyens de vérification
Objectif global: impact	contribuer aux avancées positives dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali			
Objectif(s) spécifique(s):	Objectif spécifique : appuyer le comité de suivi de l'Accord (CSA) pour accomplir les missions qui lui sont assignées et permettre des avancées significatives dans la mise en œuvre de l'Accord.	Montant des versements au secrétariat du CSA	450 000€	Rapport du PNUD Compte rendu réunions CSA liste de présence
Produits	Résultat 1 : le CSA dispose des fonds suffisants pour permettre le paiement des indemnités des représentants des mouvements signataires de l'Accord pour assister aux réunions financées par cette action et pour continuer les travaux sur Bamako.	Nombre de réunions du CSA financées durant la période de l'action	100%	Rapport du PNUD Compte rendu réunions CSA liste de présence des participants
		Nombre de réunions des sous-comités du CSA financées durant la période de l'action	100%	Rapport du PNUD Compte rendu réunions CSA Liste de présence des participants
		Le paiement est effectué dans les délais	7 jours après accord commun PNUD-UE-CSA	Rapport du PNUD Compte rendu réunions CSA liste de présence des participants